

Observatoire de la formation

24^e promotion de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation

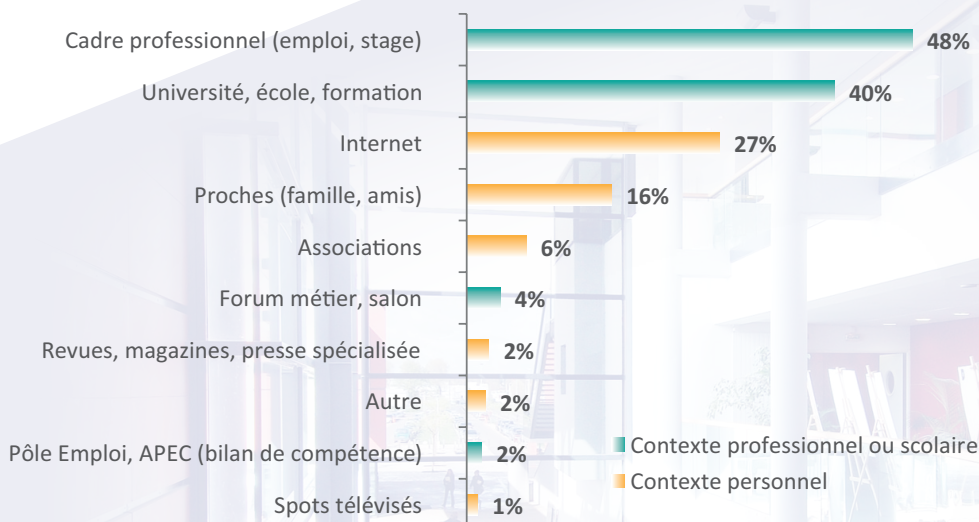
À retenir

- 261 élèves entrés en formation le 2 septembre 2019 pour une durée de 2 ans
- 252 élèves interrogés, soit un taux de retour de 97%
- 76% de femmes et 24% d'hommes
- 30,4 ans en moyenne
- 64% d'externes, 36% d'internes, et 1 élève recruté en tant que travailleur handicapé
- 72% des élèves ont au moins un Bac+3
- Principales motivations : participer à la réinsertion des personnes détenues et intérêt pour les métiers de relations humaines
- Principales perspectives : faire carrière dans le métier de CPIP et devenir DPIP

Concours, motivations & perspectives professionnelles

Comme c'est le cas habituellement, les élèves issus du concours externe sont les plus nombreux : ils représentent 64% de la promotion. 91 ont intégré la formation par la voie interne (soit 36%), et un élève a été recruté en tant que travailleur handicapé.

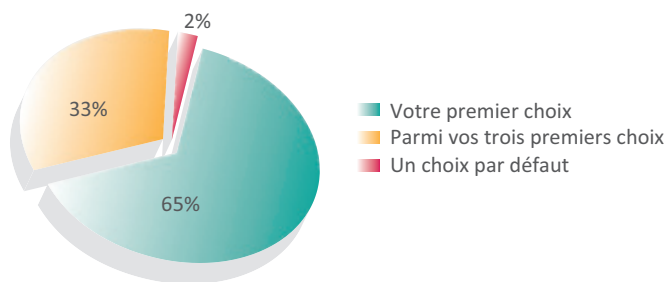
Graphique 1 : Connaissance du concours de CPIP – Citations (plusieurs réponses possibles)



Le cadre professionnel et l'université sont les premiers vecteurs de connaissance du concours de CPIP : ils amènent respectivement 48% et 40% des élèves. Internet est également une source de connaissance importante (27%). Dans une moindre mesure, les proches sont cités par 16% des élèves.

Les diplômés de droit sont 60% à avoir connu le concours par le biais de leur formation, tandis que les diplômés d'autres disciplines ne sont que 11% dans ce cas de figure. À l'inverse, c'est le cadre professionnel qui constitue la plus importante source de connaissance du concours pour ces derniers (69%).

Graphique 2 : Place du concours de CPIP parmi les perspectives professionnelles envisagées – Proportions



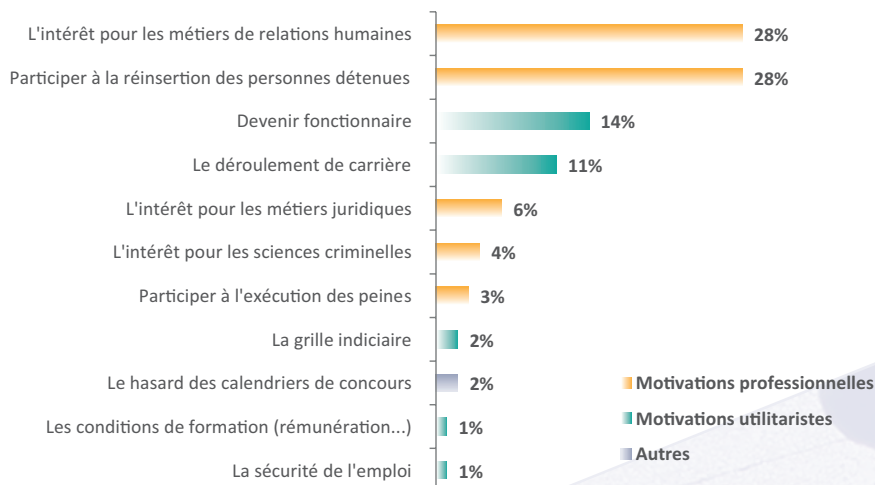
Pour la majorité des élèves (65%), le concours de CPIP était leur premier choix parmi leurs différentes perspectives professionnelles. Il faisait partie des trois premiers choix pour 33% des répondants, et constituait un choix par défaut pour seulement 2% des élèves.

Par ailleurs, nous remarquons que le concours de CPIP est moins souvent le premier choix des diplômés d'un Bac+5 que celui des autres diplômés (53% contre 76%).

51% des répondants ont tenté un ou plusieurs autres concours durant l'année précédant leur entrée à l'école (2 concours passés en moyenne). Le concours le plus cité est celui de DPIP (60 élèves), suivi de ceux de DSP (34), de la magistrature (33) et de lieutenant (29). Sur les 127 élèves ayant tenté un concours, 82 ont candidaté à un autre métier de l'administration pénitentiaire.

Aussi, certains élèves en formation envisagent de tenter d'autres concours durant leur scolarité (42), principalement ceux de DPIP (28) et de DSP (19).

Graphique 3 : Première motivation à entrer dans l'administration pénitentiaire – Proportions

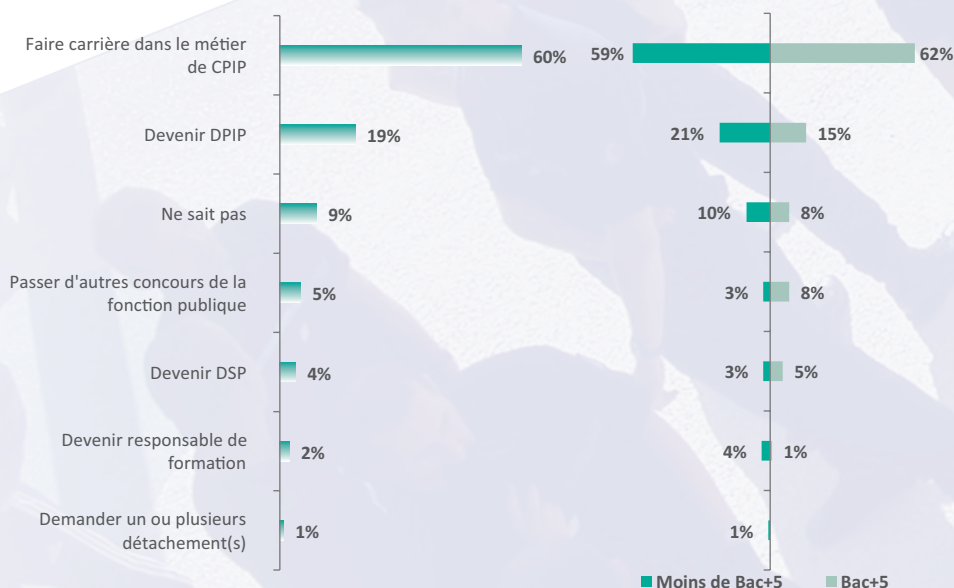


Les motivations des élèves à entrer dans l'administration pénitentiaire sont principalement des motivations professionnelles (69%), et, à un moindre niveau, des motivations utilitaristes (29%).

Plus précisément, la « participation à la réinsertion des personnes détenues » et « l'intérêt pour les métiers de relations humaines », figurent en tête des motivations des élèves, avec tous deux 28% d'élèves les ayant mentionnés.

Dans une moindre mesure, la volonté de devenir fonctionnaire est également mentionnée par 14% des répondants, tandis que 11% citent le déroulement de carrière.

Graphique 4 : Perspectives professionnelles en début de formation – Proportions

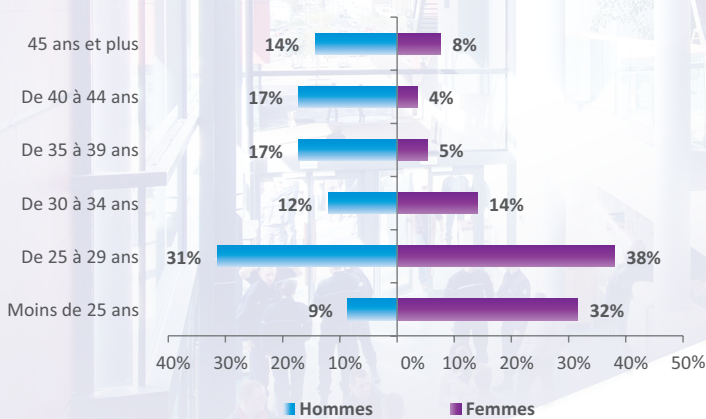


Les élèves CPIP envisagent très majoritairement de faire carrière dans le métier pour lequel ils sont formés (60%). À un moindre niveau, 19% souhaitent devenir DPIP par la suite. C'est moitié moins que ce qu'avaient déclaré les élèves de la 23^e promotion.

Les différences des réponses selon le niveau de diplôme sont moins marquées que dans la promotion précédente : les répartitions des élèves sont sensiblement les mêmes entre les diplômés d'un Bac+5 et les autres. Nous remarquons toutefois davantage d'élèves non-diplômés d'un Bac+5 souhaitant devenir DPIP, et davantage d'élèves diplômés d'un Bac+5 envisageant de passer d'autres concours de la fonction publique.

Profil sociodémographique

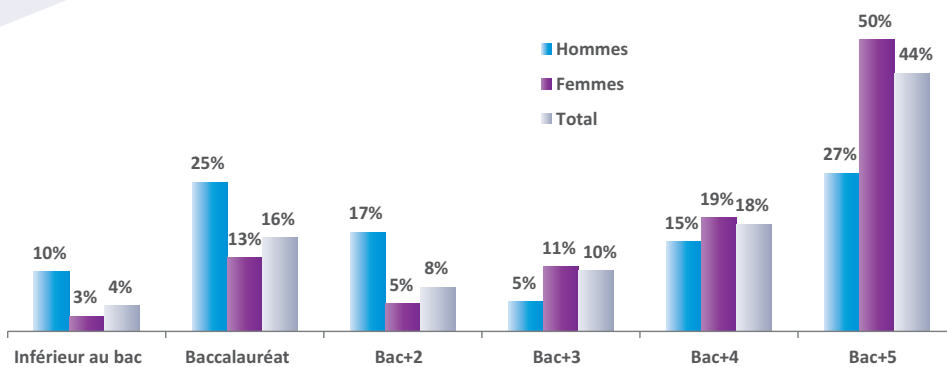
Graphique 5 : Répartition par sexe et catégories d'âges – Proportions



Les élèves sont âgés de 30,4 ans en moyenne, et sont principalement des femmes (76%). Ces dernières sont d'ailleurs plus jeunes que leurs collègues masculins : en moyenne 29 ans contre 34,1 ans. En s'intéressant à la répartition par âge, nous remarquons que les femmes sont bien plus nombreuses dans les tranches d'âge les plus jeunes (70% ont moins de 30 ans), tandis que les hommes ont des profils plus hétérogènes.

Concernant leur situation matrimoniale, les élèves sont 57% à être célibataires ou divorcés/veufs. Les élèves en couple sont principalement des personnes vivant en union libre (21%), les mariés et les pacsés étant présents à hauteur de 12% et 9% respectivement. Contrairement à la promotion précédente, les hommes sont plus fréquemment en couple que les femmes (52% contre 39%). Les différences sont les plus marquées chez les mariés et les pacsés : nous y recensons deux fois plus d'hommes que de femmes.

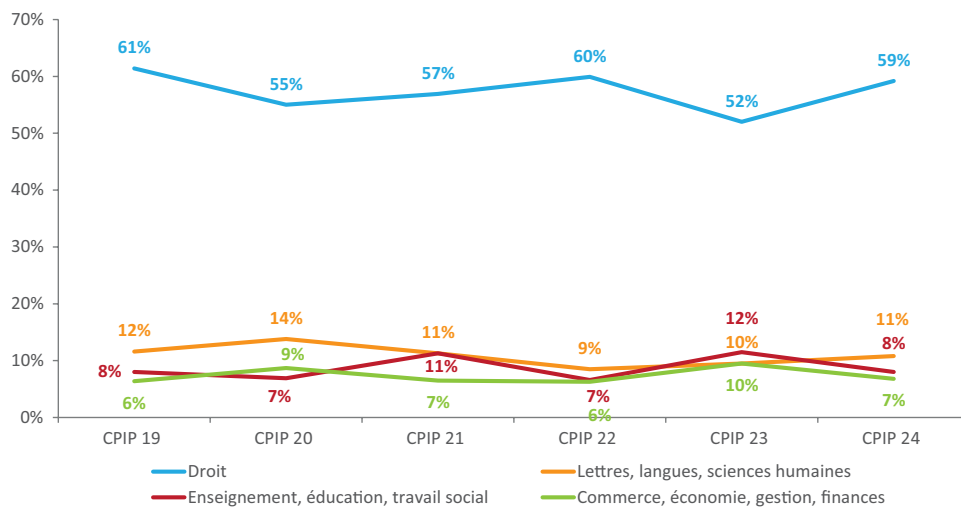
Graphique 6 : Répartition par sexe selon le diplôme le plus élevé obtenu – Proportions



Comme constaté habituellement, les élèves CPIP sont principalement diplômés d'un Bac+5 (44%). Les autres diplômés du supérieur sont présents à hauteur de 36%, 15% sont titulaires du baccalauréat uniquement, et 4% ont un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat.

Cette promotion ne fait pas exception, les femmes sont plus diplômées que les hommes : 50% sont diplômées d'un Bac+5, contre 27% chez ces derniers.

Graphique 7 : Évolution de la spécialité du diplôme le plus élevé obtenu depuis la 19^e promotion de CPIP – Proportions

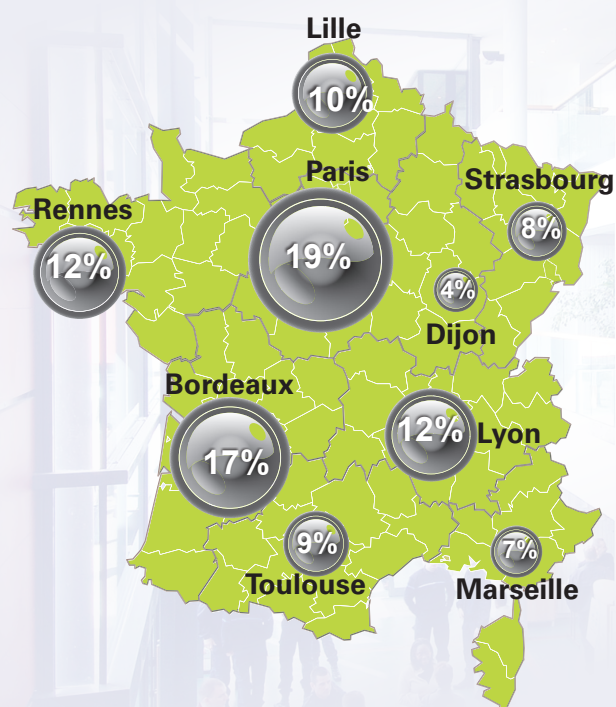


Le droit a toujours été la première spécialité des diplômes des élèves CPIP. Depuis la 19^e promotion, la part d'élèves issus de cette filière s'élève à 59% en moyenne. Cette proportion connaît quelques fluctuations selon les promotions, et tend à diminuer légèrement sur la période observée. Les trois

autres spécialités les plus fréquemment citées par les élèves sont :

- Lettres, langues, sciences humaines (11%)
- Enseignement, éducation, travail social (8%)
- Commerce, économie, gestion, finances (7%)

Graphique 8 : Répartition par origine géographique avant le concours – Proportions

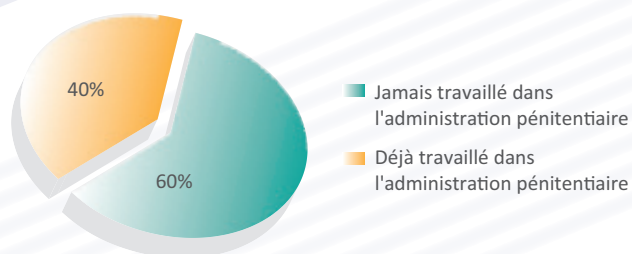


Au fil des promotions, la DISP de Paris reste en tête des provenances des élèves : 19% des élèves de la 24^e promotion en sont issus. La DISP de Bordeaux est également très représentée (17%). Suivent celles de Rennes et de Lyon (12%). À l'opposé, seulement 2% des élèves arrivent de la DISP de la Mission Outre-Mer.



Expériences professionnelles

Graphique 9 : Expérience professionnelle dans l'administration pénitentiaire – Proportions



Tout comme la promotion précédente, les répondants sont en majorité des personnes n'ayant jamais travaillé dans l'administration pénitentiaire (60%). Parmi elles, 25% ne l'ont même jamais côtoyée. Les autres ont pu la découvrir par différents biais : si la majorité d'entre eux l'ont connue dans le cadre de stages, les élèves ont également cité des visites d'établissements, des activités associatives, ou encore le cadre professionnel. Concernant les élèves ayant déjà travaillé dans l'administration pénitentiaire, il s'agit principalement d'anciens personnels de surveillance (56%), et, dans une moindre mesure, de CPIP contractuels (17%), de personnels administratifs (15%), ou encore de personnels d'encadrement (6%).

24^e promotion de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation

NOVEMBRE 2019

OBSERVATOIRE DE LA FORMATION

Directeur de la publication : Christophe MILLESCAMPS - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU
 Rédaction : Laurent GRAS, Pauline CASTAING, Cécilia LAGARDE - Saisie : Jacinthe BRISEBOIS-PATARD
 Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE - Tél : +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.énap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr

cecilia.lagarde@justice.fr

